



Procès Verbal

Le neuf Avril deux mil quinze, dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire

Étaient Présents : GAUDRAT Didier - DARRAS David - CHASSAGNE Jean François - PISSOCHET France - GRUET Claire - VIGNE Olivier - GILLES Xavier - DABLEMONT Magali - DAVID Candice - LANGLOIS Michel - GOURDON Catherine- CARON ROBERT Marie Christine
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MOULIN Ludovic - COMPAGNON Gilles

Absent : Néant

Démissionnaire : Françoise LEMAIRE

Procuration : Mr MOULIN Ludovic donne procuration à Mr CHASSAGNE Jean François pour l'intégralité du conseil municipal.

Secrétaire de séance : GRUET Claire

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente réunion, lequel est adopté à l'unanimité.

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de modifier les durées d'amortissement des subventions perçues sur le budget assainissement soit :

Stations : 30 ans pour un montant de 54 115.01 €uros

Réseaux : 60 ans pour un montant de 158 955.80 €uros.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil après en avoir entendu la lecture, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015, budget annexe assainissement qui s'équilibre : section fonctionnement : 21 060 € ; section Investissement : 32 712 €.

SUBVENTIONS 2015

Sur la proposition de Mr le Maire et après étude par la commission des finances, le conseil municipal accepte d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2015 soit : association des donneurs de sang : 45 €uros, Souvenir Français : 40 €uros; ACPG CATM : 150 €uros, Amicale des Retraités : 150 €uros ; Etoile de Besbre : 150 €uros ; Association des Bénévoles, 150 €uros ; Association des bénévoles 14 Juillet : 125 €uros ; Chasse Treteautoise : 50 €uros ; Pétanque Treteautoise : 150 €uros ; Amicale des Sapeurs-Pompiers de Jaligny : 80 €uros, IFI 03 : 90 €uros soit un montant total de 1180 €uros.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2015

Mr le Maire propose d'augmenter les taux des 3 taxes de 2 % et ce après étude faite par la commission des finances

Après discussion, Le conseil municipal à 1 Vote « Contre », 2 Abstentions et 10 Votes « Pour » accepte d'augmenter les trois taxes et les fixe donc comme suit :

Taxe d'habitation : 14.81 % ;

Taxe Foncier Bâti : 11.33 % ;

Taxe sur Foncier non Bâti : 35.49 %.

RENEGOCIATION EMPRUNT ET EMPRUNT 2015

1/ Renégociation emprunt :

Le conseil après en avoir entendu la lecture, et à l'unanimité

ACCEPTE de lancer la procédure de renégociation du prêt de 140 000 €uros qui avait été contracté en 2011 auprès de la BPMC et qui permettra de faire une économie budgétaire de 10780 €uros. Le taux du nouvel emprunt sera de 2.75 %.

2/ Emprunt 2015 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter un emprunt pour un capital maximum de 6000 €uros et dans les meilleures conditions possibles pour équilibrer le budget principal 2015.

BUDGET PRIMITIF 2015 Budget Commune

Le conseil municipal après en avoir entendu la lecture, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 : section fonctionnement : 461 755 euros ; section Investissement : 96 279 euros

ASSOCIATION ALLIER SANAGA

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DEMANDE auprès de l'association « Allier Sanaga », le remboursement des 300 €uros versés par notre commune entre les années 2010 à 2012 et ce considérant que l'association n'a plus de contact avec la municipalité de Pouma et qu'elle va décider au cours de la prochaine assemblée générale ce qu'elle fera des fonds.

CHEMIN DU ROUCHAT

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE de racheter le chemin du « Rouchat » à la commune de BOUCE pour l'euro symbolique, d'engager les procédures nécessaires et la rédaction de l'acte administratif

ACCEPTE de demander le remboursement de la moitié des frais d'enregistrement découlant de l'acte à la mairie de Boucé.

AVENANT CONVENTION MISE A DISPOSITION LOCAL BOULANGERIE

Sur la proposition de Monsieur le Maire et de la commission des finances, le conseil municipal décide d'augmenter la participation pour la mise à disposition du local boulangerie au profit de Mr et Mme TAILLANDIER à compter du 01 mai 2015 et ce jusqu'au 31 Aout 2015 en la fixant à 145 €uros par mois.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 45

